



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion en date du 31 mai 2021

Délibération PNMM_del_cdg_2021_08

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants, R. 334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°992/SG/2017 du 11 septembre 2017 portant modification de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence en date du 18 juin 2020,

Considérant que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le relevé de décisions de la séance du 8 mars ci-annexé est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI





Réunion du Conseil de Gestion du Parc naturel marin de Mayotte
Le 8 mars 2021 à 14 h en visioconférence
(PROCES-VERBAL validé le 31 mai 2021)

Liste des membres présents ou représentés :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1) Abdou DAHALANI : | Président du Conseil |
| 2) Michel GORON : | UT-DMSOI |
| 3) Eric BELLAIS : | EAM |
| 4) Christian CORRE : | Union maritime de Mayotte |
| 5) Bruno BROUARD-FOSTER : | CCEE |
| 6) Michel CHARPENTIER : | Naturalistes de Mayotte |
| 7) Jeanne WAGNER : | Oulanga Na Nyamba |

Représentant des Commissaires du Gouvernement :

- François NEVEJANS représentant le Préfet de la zone maritime océan Indien.

Préambule :

Le Président du Conseil de gestion rappelle que le Conseil de gestion a été convoqué le 3 mars 2021. Le quorum fixé à 21 personnes présentes n'ayant pas pu être atteint le 3 mars, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le Conseil a été convoqué à nouveau le 8 mars 2021 sans condition de quorum.

Le Président indique également qu'une réunion de travail a rassemblé une quinzaine de membres du Conseil et les services techniques du Parc pour préparer, étudier et amender en tant que de besoin les délibérations qui sont soumises aujourd'hui au vote du Conseil.

Le président ouvre la séance à 14h00.

Point n°1 : Approbation du relevé de décisions du conseil de gestion du 18 juin 2020

Le projet de relevé de décision a été envoyé aux membres du Conseil. Monsieur GORON a demandé une modification qui a été intégrée dans le texte final. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_01_APPROBATION PV CG 18 06 2020_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du rapport d'activité 2020 du Parc naturel marin de Mayotte

Le rapport a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_02_VALIDATION RA2020 au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°3 : Compte rendu de l'activité du Bureau en 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. En absence de question complémentaire, ce point est clôturé.

Point n°4 : Approbation du programme d'actions 2021 du Parc naturel marin de Mayotte

Le programme a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_03_VALIDATION PA 2020_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Approbation de la déclinaison locale du plan de gestion du Parc à la partie marine commune au Parc et à la Réserve naturelle nationale de M'Bouzi

Le rapport proposant une déclinaison locale du plan de gestion du Parc à la partie marine commune au Parc et à la Réserve naturelle nationale (RNN) de l'îlot M'Bouzi a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_04_declinaison plan de gestion PNMM Mbouzi_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Parc a reçu une demande d'avis sur le plan de gestion de la RNN de l'îlot M'bouzi. Le rapport proposant un plan de gestion pour la RNN a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération donnant un avis favorable au plan de gestion de la RNN est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la Délibération PNMM_2021_05_avis plan de gestion RNN Mbouzi_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°6 : Avis sur le projet de centre de soin des tortues « Kaz'a Nyamba »

Le dossier complet de demande d'avis a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_06_cc centre de soin tortues_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Avis sur la création d'une halle de pêche et d'un ponton flottant à Nyambadao

Le dossier complet de demande d'avis a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_07_avis ponton pêche Nyambadao_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°8 : Questions diverses

Monsieur GORON demande un point sur le plan de relance (PDR) géré par le Parc.

Monsieur FONTFREYDE indique que le financement du PDR passe par un budget spécifique au sein de l'OFB. Trois projets ont été retenus et sont intégrés au programme d'action 2021 du Parc :

- Une opération de recherche-développement contractualisée avec l'IRD autour du corail ;
- Une opération test de pose de filets de récupération des filets à l'embouchure de plusieurs rivières ou exutoires en partenariat avec les communes, les associations et les professionnels de la collecte des déchets ;
- Une modélisation de la Passe en S en trois dimensions permettant d'organiser des visites virtuelles.

Monsieur GORON indique son souhait de pouvoir agir pour évacuer les épaves qui dénaturent le littoral et sont une source de pollution. Cette opération techniquement complexe, demandant des études pointues préalables, et donc du temps, n'a pas pu être intégrée au PDR. Elle reste pourtant utile. Le Parc, l'Ecole d'apprentissage maritime et les Affaires maritimes rechercheront ensemble des solutions pour avancer sur cette problématique. Le futur Cluster maritime de Mayotte pourrait également être sollicité en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.



Réunion du Conseil de Gestion du Parc naturel marin de Mayotte
Le 8 mars 2021 à 14 h en visioconférence
(PROCES-VERBAL validé le 31 mai 2021)

Liste des membres présents ou représentés :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1) Abdou DAHALANI : | Président du Conseil |
| 2) Michel GORON : | UT-DMSOI |
| 3) Eric BELLAIS : | EAM |
| 4) Christian CORRE : | Union maritime de Mayotte |
| 5) Bruno BROUARD-FOSTER : | CCEE |
| 6) Michel CHARPENTIER : | Naturalistes de Mayotte |
| 7) Jeanne WAGNER : | Oulanga Na Nyamba |

Représentant des Commissaires du Gouvernement :

- François NEVEJANS représentant le Préfet de la zone maritime océan Indien.

Préambule :

Le Président du Conseil de gestion rappelle que le Conseil de gestion a été convoqué le 3 mars 2021. Le quorum fixé à 21 personnes présentes n'ayant pas pu être atteint le 3 mars, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le Conseil a été convoqué à nouveau le 8 mars 2021 sans condition de quorum.

Le Président indique également qu'une réunion de travail a rassemblé une quinzaine de membres du Conseil et les services techniques du Parc pour préparer, étudier et amender en tant que de besoin les délibérations qui sont soumises aujourd'hui au vote du Conseil.

Le président ouvre la séance à 14h00.

Point n°1 : Approbation du relevé de décisions du conseil de gestion du 18 juin 2020

Le projet de relevé de décision a été envoyé aux membres du Conseil. Monsieur GORON a demandé une modification qui a été intégrée dans le texte final. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_01_APPROBATION PV CG 18 06 2020_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du rapport d'activité 2020 du Parc naturel marin de Mayotte

Le rapport a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_02_VALIDATION RA2020 au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°3 : Compte rendu de l'activité du Bureau en 2020

Le compte rendu a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. En absence de question complémentaire, ce point est clôturé.

Point n°4 : Approbation du programme d'actions 2021 du Parc naturel marin de Mayotte

Le programme a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_03_VALIDATION PA 2020_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Approbation de la déclinaison locale du plan de gestion du Parc à la partie marine commune au Parc et à la Réserve naturelle nationale de M'Bouzi

Le rapport proposant une déclinaison locale du plan de gestion du Parc à la partie marine commune au Parc et à la Réserve naturelle nationale (RNN) de l'ilot M'Bouzi a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_04_declinaison plan de gestion PNMM Mbouzi_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Parc a reçu une demande d'avis sur le plan de gestion de la RNN de l'ilot M'bouzi. Le rapport proposant un plan de gestion pour la RNN a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération donnant un avis favorable au plan de gestion de la RNN est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la Délibération PNMM_2021_05_avis plan de gestion RNN Mbouzi_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°6 : Avis sur le projet de centre de soin des tortues « Kaz'a Nyamba »

Le dossier complet de demande d'avis a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_06_cc centre de soin tortues_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Avis sur la création d'une halle de pêche et d'un ponton flottant à Nyambadao

Le dossier complet de demande d'avis a été envoyé aux membres du Conseil et discuté en réunion de travail. Le projet de délibération est affiché à l'écran et lu en séance.

Le Président soumet la délibération PNMM_2021_07_avis ponton pêche Nyambadao_ au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point n°8 : Questions diverses

Monsieur GORON demande un point sur le plan de relance (PDR) géré par le Parc.

Monsieur FONTFREYDE indique que le financement du PDR passe par un budget spécifique au sein de l'OFB. Trois projets ont été retenus et sont intégrés au programme d'action 2021 du Parc :

- Une opération de recherche-développement contractualisée avec l'IRD autour du corail ;
- Une opération test de pose de filets de récupération des filets à l'embouchure de plusieurs rivières ou exutoires en partenariat avec les communes, les associations et les professionnels de la collecte des déchets ;
- Une modélisation de la Passe en S en trois dimensions permettant d'organiser des visites virtuelles.

Monsieur GORON indique son souhait de pouvoir agir pour évacuer les épaves qui dénaturent le littoral et sont une source de pollution. Cette opération techniquement complexe, demandant des études pointues préalables, et donc du temps, n'a pas pu être intégrée au PDR. Elle reste pourtant utile. Le Parc, l'École d'apprentissage maritime et les Affaires maritimes rechercheront ensemble des solutions pour avancer sur cette problématique. Le futur Cluster maritime de Mayotte pourrait également être sollicité en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.
